

TARIFS ET CONDITIONS SAILLIES 2010

ETALONS QUARTER HORSE :

TOP OLENA DREAM: Alezan Brûlé

Père: SMART CHIC OLENA - Mère: TOP LEAETA par TOPSAIL CODY

Prix saillie H.T. 500 €

DOC CHIC LEO DREAM: Alezan Brûlé

Père: SMART CHIC ODREAM - Mère: TOP LEAETA par TOPSAIL CODY

Prix saillie H.T. 400 €

WIND CHIC DREAM : Bai Brun

Père : CHIC SAIL DREAM - Mère : KARIBA SILVER DREAM par SILVER DUDE

Prix saillie H.T. 400 €

LIKE A NU JAC : Alezan

Père : JACS ON TOP - Mère : TACHITA SAN par PEPPY LENA SAN

Prix saillie H.T. 350 €

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DE LA JUMENT

- **Un acompte de 10% doit être versé à la réservation de la saillie.**
- **Un contrat est établi entre les parties afin d'assurer le bon déroulement de cette opération**
- La jument doit arriver le premier jour des chaleurs, à jour des vaccins (Tétanos, grippe Rhino pneumonie), accompagnée d'un test de métrite et d'artérite virale négatif.
- La jument est prise en charge par le vétérinaire dès son arrivée, saillie par l'étalon de votre choix pendant sa période de fécondité, puis échographiée 16 jours après le dernier saut.
- Les frais d'hébergement ainsi que les frais vétérinaire (forfait gynécologique), sont à la charge du propriétaire de la jument.
- Si la jument est échographiée négative, elle peut être représentée à l'étalon pour le cycle suivant. Sachant que le propriétaire de la jument devra ajouter au montant les frais d'hébergement et vétérinaire supplémentaires.

Le solde de la facture (saillie plus frais) doit être réglé avant le départ de la jument.

Renseignements complémentaires :

GD QUARTER HORSE DREAM Le Wuy - 76940 La Mailleraye sur seine

Tel : 0 235 051 006 - Fax : 0 235 059 129

www.guyduponchel.com - e-mail : ghd@guyduponchel.com

CONTRAT DE SAILLIE

Entre, l'**Étalon** : N°SIRE :
Propriété de : Madame, Mademoiselle, Monsieur :
En station de monte chez Madame, Mademoiselle, Monsieur : **DUPONCHEL**
Prénom : **Guy** demeurant : **GDQHD Le Hameau du Wuy**
Ville : **La Mailleraye sur Seine** Code postal : **76940**
D'une part,

Et, la **Jument** : N°SIRE :
Propriété de : Madame, Mademoiselle, Monsieur :
Demeurant : Ville : Code postal :
Pays : Tel :
D'autre part.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE :

Que Madame, Mademoiselle, Monsieur :
Propriétaire de la Jument : N°SIRE :
Souhaite confier sa jument à Madame, Mademoiselle, Monsieur : **Guy DUPONCHEL**
Demeurant : **GDQH Dream Le Hameau du Wuy** Ville : **La Mailleraye sur seine**
Code Postal : **76940** Tel : **02 35 05 10 06**
Afin qu'il puisse effectuer une saillie avec l'étalon :
N° SIRE : Race : **Quarter Horse**

IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES :

- 1) Le propriétaire confie sa jument à Madame, Mademoiselle, Monsieur : ... **Guy DUPONCHEL** au **GD Quarter Horse Dream** lorsqu'elle présente des signes favorables à l'exécution de la saillie.
- 2) La jument doit être accompagnée de son livret signalétique et du carnet de santé, ainsi que d'un test de métrite négatif de moins d'un mois.
- 3) Dès son entrée chez Madame, Mademoiselle, Monsieur : **Guy DUPONCHEL** La jument fera l'objet d'un suivi vétérinaire afin de pouvoir suivre le bon déroulement de la saillie. (Forfait gynécologique comprenant l'échographie à 16 jours à charge du propriétaire de la jument).
- 4) Sur conseil du vétérinaire, la jument sera présentée à l'étalon le nombre de fois qu'il sera nécessaire pour obtenir le meilleur résultat.
- 5) Le prix de la saillie est fixé à : €. TTC – (T.V.A.2.1%).
- 6) Le prix de la pension est de : 13 €/ jour pour une jument et de 14.50 €/ jour pour une jument suitée au boxe.
- 7) Le prix de pension d'une poulinière au pré est de 9 €/ jour et pour une jument suitée de 9.50 €/ jour.
- 8) La jument sera échographiée 16 jours après le dernier saut.
- 9) Si la jument présente à 16 jours après le dernier saut, une échographie négative, elle sera représentée à l'étalon si le propriétaire le désire. Les frais vétérinaire et de pension supplémentaires seront à la charge du propriétaire.
- 10) Le règlement de la saillie ainsi que les frais de pension et vétérinaire seront réglés avant le départ de la jument.
- 11) La saillie est garantie poulain vivant. Dans un cas d'échec, le propriétaire pourra représenter sa jument la saison suivante sachant que les frais vétérinaire et de pension seront à sa charge. Ainsi que les frais d'acte de saillie.
- 12) En cas de contestation de l'application des présentes, les parties conviennent que la juridiction compétente sera celle du lieu de station de monte de l'Étalon.

Fait à :
Le propriétaire de la Jument

Fait à :
Le propriétaire de l'Étalon

Signature :

Signature